

6. Description des pratiques de tir (à cocher)

- à air comprimé
- pour calibre . 22 LR
- à la poudre noire
- armes à feu courtes – calibre:
- armes longues à répétition
- arme longues semi-automatiques
- tir sportif
- parcours de tir / practical
- autres – Précisez

7. Personnes ayant accès au stand de tir (à cocher)

- les particuliers
- les sociétés de gardiennage
- les services de police
 - autres – Précisez

8. Liste des documents à joindre en annexe:

- ◆ copie de la publication des statuts de la société au Moniteur belge
- ◆ copie du règlement intérieur
- ◆ extrait de casier judiciaire (modèle 1 – article 596 alinea 1 C.I.C.) de l'exploitant et des responsables délivrés au plus tard 1 mois avant l'envoi de la demande
- ◆ copie des contrats d'assurance souscrits (RC incendie – RC exploitation)
- ◆ plan de tous les locaux appartenant au stand de tir
- ◆ copie du permis d'environnement délivré par la Région wallonne
- ◆ agrément du SPF Intérieur délivré à/aux entreprise(s) de gardiennage, au(x) service(s) de police, autorisé(es) à utiliser les installations pour la formation de leurs agents

Fait à , le
Signature du demandeur :

Formulaire à compléter et à retourner à :

Madame la Gouverneure
Service des Armes
Chaussée de Bruxelles, 61
1300 WAVRE